



Date de création : 14/06/2019	Auteur : EC	Documents associés :
Participants : E. BARANES, S. MICHEL, F. MIRABEL, B. MULKAY, J-C POUDOU, P. LECTARD, M. REYMOND, J. ROUANET, F. SEYTE, M. SALA, N LOPEZ, R. KHAYAT, C. ASSAF, C. ANDRE, V. NEGRET.	Représentés : F. RICCI, M. DAVIN, R. MESTRE, A. NGUYEN HUU, L. HUILLET, M. BENNANI, S. JABBARI, R. PLANTON, MME FRANCALANCI, M. LEVITA.	Membres de droit et invités : M. MAGLIARI (Directeur Administratif) Mme COLOMBIER (Direction – Assistante de direction)

**25 présents ou représentés sur 38 membres en exercice. Arrivée de M. Assaf à 9h40 (point IV) avec 2 procurations.**

La séance du conseil en formation plénière est ouverte à 09h30.

### FORMATION PLENIERE

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
- II. Appel à questions diverses
- III. Approbation du PV du 15 avril 2019
- IV. Élection des vice-doyens
- V. Autoévaluation Licence et Masters UFR Économie
- VI. Principes d'affectation des espaces (bureaux, salles) du bâtiment C
- VII. Modalités d'affectation des cours magistraux
- VIII. Taux de prélèvement des DU
- IX. Campagne DU 2019-2020
- X. MCCS parcours « réussir »
- XI. Jurys d'Examens 2019-2020
- XII. Convention crédit agricole 2019-2020
- XIII. Demande de financement de licences Mob-lab
- XIV. Demande de financement colloque Society for Economic on Copyright Issues (SERCI)

M. Mirabel informe que le prochain conseil d'UFR se déroulera le 11 juillet 2019. Il sera suivi du lunch de fin d'année.

## **Il fait un point sur Parcoursup :**

- Le dernier appelé à ce jour est le 2366 ieme candidat classé
- Le 1<sup>er</sup> oui si est classé en 2722 position.

## **Formation plénière**

### **I. Désignation d'un secrétaire de séance**

Sandrine MICHEL se propose comme secrétaire de séance.

### **II. Appel à questions diverses**

M. Ricci se questionne au sujet du projet de procès-verbal. Cette question sera traitée dans le point suivant.

### **III. Approbation du PV du 15 avril 2019**

M. Ricci souhaiterait apporter les modifications ci-dessous au projet du PV du 15 avril 2019.

\* page 5, 2ème phrase : elle ne rapporte pas correctement son propos. Ceux-là étaient plutôt de l'ordre suivant :

"M. Ricci fait part de son expérience à l'Université de Poitiers où l'on a intégré l'enseignement des mathématiques aux modules d'enseignement d'économie, de telle manière que les étudiants constatent directement l'utilité des outils mathématiques en même temps que l'enseignant d'économie peut s'appuyer sur la maîtrise de l'outil mathématique par les étudiants."

\* page 5 dans le débat sur les primes :

"F. Ricci souligne l'iniquité des primes accordées aux directeurs adjoints de l'UFR par rapport à celles accordées aux directeurs adjoints d'unités de recherche de taille équivalente, et propose d'aligner les premières sur celles des directeurs adjoints d'unité de recherche comportant entre 40 et 60 membres."

M. Ricci souhaiterait ajouter :

"Avant la clôture de la séance, Mme Rey-Valette répond à la question de Mme Davin en précisant que l'animation des groupes de de travail thématique revient aux responsables de parcours."

Après discussion, les membres du Conseil considèrent que le PV doit uniquement refléter la séance. En conséquence, M. Mirabel propose de tenir compte des modifications à l'exception de la partie concernant les propos de Mme Rey Valette.

**(Avis favorable, 21 pour, 1 abstention)**

Arrivée de M. Assaf (2 procurations)

### **IV. Élection des vices-doyen**

M. Mirabel rappelle l'article 17 des statuts de l'UFR Economie : « Le Directeur de l'UFR peut se faire assister de 1 ou 2 vice doyens, enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de l'UFR, élus par le conseil sur proposition du Directeur ».

Il propose :

- un vice doyen *Affaires générales, Relations extérieures et insertion professionnelle* : M. Edmond BARANES. Il sera en charge des missions suivantes :

\* représentation du doyen et délégations de signature

\* relations extérieures : pilotage, coordination, relations avec le monde socio-économique (club des partenaires) et relations à l'international

\* formations en alternance, réseau des anciens (Charte Alumni)

- un vice doyen *Formation et aide à la réussite* : M. Thomas CORTADE. Il sera chargé des missions suivantes :

	ECO_DIR_PV_20190614.VF.docx	2/8
--	-----------------------------	-----

\* représentation du doyen

\* pilotage, coordination au niveau de la formation et de l'aide à la réussite des étudiants (lien lycée université, aide à la réussite, formation en licence), soutien aux réponses aux appels d'offre sur les innovations pédagogiques auxquels l'UFR n'a pas encore répondu.

Il s'agit de deux enseignants avec qui M. Mirabel travaille en pleine confiance. M Baranes a une très bonne connaissance des enjeux au sein de l'Université et pourra assurer le lien avec la Commission Recherche et le CAC de l'UM. M. Cortade possède une grande expertise dans le domaine de la formation à travers son expérience dans son université précédente. Il pourra aussi assurer le lien avec la CFVU et le CAC de l'UM.

M. Mirabel va demander aux vice-doyens de faire un bilan de leurs missions à la fin de chaque année universitaire

Le vote est fait à bulletin secret.

M. BARANES : **Avis favorable, 24 pour, 1 contre**

M. CORTADE : **Avis favorable à l'unanimité, 25 pour**

## **V. Autoévaluation Licence et Masters UFR Économie**

M. Mirabel remercie Laetitia Huillet et les responsables de formation pour le travail important fourni.

M. Mirabel a souhaité laisser les responsables de master autonomes dans la rédaction des rapports d'auto évaluation des formations qu'ils portent. Il rappelle cependant que les masters n'appartiennent à personne (service public) et que c'est l'Université qui est porteuse en tant qu'établissement.

Dans ce cadre, M. Mirabel propose que certains éléments soient enlevés de l'auto-évaluation de la mention EET et ce pour trois raisons :

- cela ne concerne pas l'organisation de la formation et son pilotage ; par conséquent, cela n'a rien à faire dans un rapport d'autoévaluation de la formation ;
- cela ne constitue pas la réalité de la situation mais un ressenti personnel des responsables de cette mention et des parcours qui la composent ;
- cela est une manière de dévaloriser, de dénigrer voire même de saborder, auprès de l'HCERES, la mention EET, l'UFR et plus généralement l'établissement.

Les demandes de suppression sont les suivantes :

- **Master mention EET**

- **Pages 25/26 : Faiblesses**

« L'équipe dirigeante autour du Doyen d'économie préfère encore privilégier une communication ciblée sur les métiers de la banque et la finance et mobiliser des ressources du Département dans cette direction. »

- **Pages 25/26 : Menaces**

« L'équipe dirigeante du Doyen de la Faculté d'économie s'intéresse trop peu au développement de la mention EEET. (...) Les responsables des parcours de la mention EEET pâtissent d'un ostracisme politique et d'une absence de représentativité au sein du Conseil d'UFR, qui sont le résultat d'un exercice oligarchique du pouvoir. Depuis 5 ans, les réunions du Conseil sont marquées par un climat de tension qui empêche les discussions constructives et ralentit la mise en œuvre de stratégies efficaces pour le développement de la mention EEET. »

En tant que membre de la commission Master, Mme Michel, ajoute que les travaux de la commission ont mis en évidence le contraire. Il n'y a aucune discrimination.

M. Assaf explique qu'il est membre du CA de l'UM et des conseils d'UFR de MOMA et d'Economie. Il déclare être abasourdi par le climat qui règne à l'UFR d'Economie. Il regrette que les personnes concernées ne soient pas présentes au conseil pour entendre l'inquiétude soulevée par M. Assaf. Les

problèmes d'entente ne doivent pas se trouver dans des documents officiels qui dénigrent l'établissement.

M. Mirabel regrette la dégradation de l'image des formations. Il est surpris dans la mesure où son élection s'est déroulée sans aucune questions et qu'il n'accepte pas l'idée selon laquelle le débat serait empêché en Conseil d'UFR.

M. Mulkay a trouvé l'autoévaluation de la mention EET extrêmement faible. Il n'y a aucun élément chiffré, rien n'est dit sur l'évolution des effectifs depuis la mise en place de cette mention. Il trouve ce dossier peu précis.

M. Mulkay ajoute également un autre point à modifier dans ce rapport. Le rapport affirme que le LAMETA a été remplacé par le CEEM. Or le LAMETA a été scindé en 2 : CEEM et MRE. Pour corriger le rapport sur ce point, il propose de substituer à la formulation actuelle celle du rapport d'auto-évaluation de la mention de Master « Economie et Management public » beaucoup plus proche des faits.

Mme Michel demande également l'examen d'un amendement. Il est indiqué à la page 4 que « la formation MDE est adossée à ART-Dev (UMR 5281) , les enseignements de 2eme année sont partagés entre les enseignants chercheurs d'artdev (33%) et du CEEM (36%) ». La proportion notifiée est rigoureusement exacte mais en comptant les cours communs. Il lui semble plus correct de mentionner la répartition des cours de spécialités par unité de recherche. Par conséquent, elle propose de remplacer la phrase indiquée par : « La formation MDE est adossée à ART-Dev (UMR 5281) les enseignements de spécialité de 2eme année sont assurés par les enseignants chercheurs d'ART-Dev (25 %),du CEEM (16%) et MRE (8 %) »

Pour le dossier d'autoévaluation de la mention EET La suppression des deux passages mentionnés et les deux amendements demandés ci-dessus sont mis au vote.

**(Avis favorable, 24 pour, 1abstention)**

## **VI. Principes d'affectation des espaces (bureaux, salles) du bâtiment C**

M. Mirabel passe la parole à M. Lagarde qui a piloté la commission relative à l'attribution des locaux. Cette dernière avait élaboré un certain nombre de critères qui n'ont pu être ratifiés l'an passé faute de réponse du CEEM.

Cette année, nous devons accueillir 4 EC : 2 CEEM (1MCF et 1 PR), 1 ARTDEV (MCF) et 1 MRE (PR).

M. Magdalou a demandé à ce que des principes d'attribution soient votés en conseil. Il a envoyé une note avec des propositions qui sont discutées en séance.

### **1<sup>er</sup> principe : affecter un bureau par EC ou enseignant titulaire à l'UFR d'économie (sauf si l'EC ou l'enseignant souhaite partager son bureau). Les bureaux n'appartiennent pas aux laboratoires.**

Ce principe n'est actuellement pas totalement respecté puisque certains EC ou enseignants n'ont pas de bureau individuel ou seulement un bureau partagé.

M. Lagarde informe que Supagro ne peut accueillir les personnels de l'UM et du Cnrs du CEEM et que le Cnrs a abandonné cette exigence de regroupement. Cela signifie que l'UFR continue à accueillir les personnels du Cnrs.

Les enseignants émérites à l'heure actuelle occupent un bureau. Cependant, ce n'est pas un droit.

**La priorité doit être donnée aux EC de l'UFR.**

**Concernant l'hébergement via les unités de recherche de collègues d'autres composantes, il ne pose pas problème tant qu'il n'y a pas de tension sur les bureaux.**

**Si, dans le futur, des tensions apparaissent, les bureaux seront attribués en utilisant les bureaux occupés par des doctorants, des EC Emérites ou des EC d'autres composantes.**

Mme Michel, quant à elle, propose d'accueillir Clément Bonnet dans le bureau de M. Garrabé, professeur émérite, peu présent.

M. Mulkay propose d'accueillir M. Sadefo dans le bureau qu'il partage actuellement avec Stéphane Mussard.

### **2<sup>ème</sup> principe : obligation d'accueillir les doctorants**

Dans sa note, M. Magdalou suggère qu'une priorité soit donnée aux doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral UM car ils sont personnels de l'Université ; viennent ensuite les ATER, puis les doctorants non financés, stagiaires et autres personnels accueillis temporairement.

M. Lagarde n'est pas favorable à cette proposition. Selon lui, les doctorants doivent partager leurs bureaux. Il y a 39 doctorants à accueillir dans 11 salles. Il n'y a donc pas de tension pour accueillir tous les doctorants.

### **3<sup>ème</sup> principe : affectation d'un bureau pour le secrétariat de chaque unité et affectation de bureaux aux personnels ITA (avec possibilité de partager ces bureaux lorsque ces derniers dépassent 15m2)**

Actuellement Artdev et MRE n'ont pas de locaux pour accueillir leur secrétariat.

François Mirabel a rencontré Brice Magdalou ; ce dernier proposerait que le bureau du directeur du CEEM soit occupé par deux personnels administratifs ce qui libérerait deux bureaux. Le directeur occuperait son bureau d'EC.

Départ de M. Assaf (procuration pour M. Baranes pour son vote) \_ 23 voix

Dans la note qu'il a transmise, M. Magdalou propose enfin du desk-sharing pour les bureaux non affectés.

**4<sup>ème</sup> principe** : Selon cette modalité, M. Lagarde propose de réserver une salle pour les personnels vacataires afin qu'ils puissent poser leurs affaires et éventuellement accueillir les étudiants.

C. André suggère de ne pas chercher le cloisonnement mais suggère au contraire de privilégier l'open space qui permet de travailler dans de bonnes conditions.

### **5<sup>ème</sup> principe : une salle de réunion est affectée par équipe de recherche**

### **6<sup>ème</sup> principe : la salle d'éco expérimentale fait partie des m2 du CEEM**

(Avis favorable, 23 pour)

## **VII. Modalités d'affectation des cours magistraux**

M. Mirabel remercie Mme Lopez et Mme Aubertin puis rappelle les règles qui avaient été proposées à l'AG du 15 avril 2015.

1. On ne dessaisit pas un enseignant d'un cours qui est intégré dans son service.
2. L'enseignant est prioritaire lorsque le cours est demandé dans son service.
3. Tout est mis en œuvre pour qu'un nouvel enseignant ait au minimum un ou deux cours magistraux du L1 au M1 dans son service.
4. Pour les cours en M2, c'est l'enseignant responsable du parcours qui choisit son équipe pédagogique.

La 5ème règle suivante est proposée :

5. Les EC mettent en priorité dans leur service statutaire les cours qu'ils font en M2.

En suivant ces règles, une procédure pourrait être mise en place en reprenant les modalités d'affectation des années précédentes :

	ECO_DIR_PV_20190614.VF.docx	5/8
--	-----------------------------	-----

### Procédure :

1. Chaque EC reçoit la liste des CM qu'il avait dans son service. Il choisit les CM qu'il met dans son service statutaire en mettant en priorité les cours de M2 (jusqu'à un total de 210 HETD maximum environ)
2. Les CM qui ne sont pas mis dans le service statutaire sont ajoutés dans la liste des cours vacants
3. La liste des cours vacants est envoyée aux EC
4. Pour chaque CM vacant : concertation/négociation entre les EC qui postulent (ne peuvent postuler que les EC qui n'ont pas leur charge en CM et ceux qui renoncent à un cours). Concernant les cours de spécialité en M1 et les cours de M2, les enseignants intéressés sont invités à rencontrer le responsable de Master qui valide l'affectation des cours.
5. Si un accord global est trouvé : les fiches de service sont établies avec la liste des CM attribués à chaque EC
6. Si aucun accord n'est trouvé, la priorité est donnée à celui dont le pourcentage de CM est le plus faible dans le service statutaire
7. Si aucun accord n'est trouvé et que toutes les règles d'affectation ont été utilisées : la règle du « cocotier » s'applique en dernier ressort

Mme Lectard indique que dans son ancienne université, il y avait un principe de roulement. Au bout de 10 ans, l'enseignant devait remettre son cours dans le pot commun afin qu'un autre enseignant puisse en bénéficier.

M. Reymond demande si le conseil d'UFR peut s'opposer à l'affectation d'un cours à un enseignant. M. Mirabel répond que le conseil peut effectivement émettre un avis défavorable à l'affectation d'un cours à un enseignant. Il rappelle que le conseil émet un avis sur les services prévisionnels des enseignants et enseignants chercheurs de la faculté ; c'est ensuite le Président de l'UM qui valide les services.

**(Avis favorable, 23 pour)**

### **VIII. Taux de prélèvement des DU**

M. Mirabel rappelle qu'en 2018, les frais de gestion avaient déjà été augmentés de 10% à 15%. Lors du conseil du 15 avril, une discussion a été menée autour du REH. Les membres avaient souligné le caractère trop important du REH que pouvait toucher le responsable du DU soit 54HETD.

Face à ces discussions, M. Mirabel propose :

- 15% avec exemption possible les deux premières années pour assurer l'équilibre du DU ex-post
- 30% sur le bénéfice constaté ex-post (recettes – coûts). Les coûts comprennent les 15% de prélèvement et n'intègrent pas le REH.

M. Sala attire l'attention sur la formation continue. M. Magliari précise que les 15% seront prélevés seulement sur la formation initiale. Sur le bénéfice, 30% seront appliqués pour la formation initiale et la formation continue.

**(Avis favorable, 23 pour)**

Départ de M. André (procuration pour M. Mulkay)

	ECO_DIR_PV_20190614.VF.docx	6/8
--	-----------------------------	-----

## IX. Campagne DU 2019-2020

François Mirabel évoque la création d'un DU par M. Blayac. Ce DU est proposé dans l'objectif de monter plus tard une licence professionnelle ce qui est une très bonne nouvelle pour la Faculté. M. Mirabel indique que dans la liste qui a été envoyée aux membres du conseil, certains DU n'ont jamais été ouverts. François Mirabel propose de voter les DU en renouvellement et sans modification par rapport à l'année dernière, les DU avec modifications et les DU en création.

- DU renouvellement sans modifications : **unanimité**
- DU en création : **avis favorable (15 pour, 4 contre, 4 abst)**
- DU avec modifications :
  - Big Data, Datascience et analyse des risques sous Python : **unanimité**
  - Data Analyst – Informatique et Statistiques pour la décision : **avis favorable (20 pour, 2 contre, 1 abst)**

Départ de Mme Lopez \_ 21 voix

## X. MCCS parcours « réussir »

M. Mirabel présente le projet de maquette pour le parcours « oui si » qui s'appellera le parcours Réussir. Dans le cadre de ce parcours, un accompagnement sera proposé pour les étudiants en difficulté qui vont intégrer la Faculté. Ils feront la première année de licence en deux ans. Mme Negret demande quels sont les étudiants qui bénéficieront de ce parcours. F Mirabel répond que ce sont les étudiants les moins bien classés sur Parcoursup quel que soit le baccalauréat. Certains étudiants du parcours classique qui seraient en difficulté au premier semestre auront la possibilité d'intégrer le parcours « Réussir » s'ils souhaitent être mieux accompagnés.

Mme Lectard propose de faire intervenir des enseignants du secondaire dans ce parcours « réussir ». Cette proposition pourra être mise en place si certains cours du parcours n'ont pas été affectés aux EC titulaires.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances de ce nouveau parcours sont mises au vote.

**(Avis favorable, 21 pour)**

## XI. Jurys d'Examens 2019-2020

Aucune remarque particulière n'étant faite, le point est soumis au vote.

**(Avis favorable, 21 pour)**

## XII. Convention crédit agricole 2019-2020

Aucune remarque particulière n'étant faite, le point est soumis au vote.

**(Avis favorable, 21 pour)**

## XIII. Demande de financement de licences Mob-lab

M. Mulkay regrette de ne pas avoir eu les documents. M. Mirabel n'a pas souhaité transmettre les documents car il s'agit d'informations qualitatives et non quantitatives.

Mme Michel est d'accord sur le principe mais elle signale également que l'UFR n'est pas présente sur les appels d'offre pédagogiques de l'UM ou de MUSE. Cette demande en relève typiquement. Elle est donc d'accord pour un financement de l'UFR cette année mais il faudrait que par la suite ce projet soit proposé dans les projets MUSE ou autres.

Mme Lectard indique qu'il faudrait informer l'ensemble des enseignants chercheurs de cette possibilité. M. Mirabel est favorable à la demande de Mme Lectard.

Un financement de 1008 dollars sera assuré par l'UFR pour obtenir le nombre de licences demandées par le Professeur Marc Willinger. Ce point est soumis au vote.

	ECO_DIR_PV_20190614.VF.docx	7/8
--	-----------------------------	-----

**(Avis favorable, 21 pour)**

**XIV. Demande de financement colloque Society for Economic on Copyright Issues (SERCI)**

Un financement de 500€ est demandé pour le colloque SERCI.

Mme Michel regrette qu'aucune demande d'aide n'ait été faite auprès d'autres guichets : appel à manifestations scientifiques de l'UM ou appel de la région.

Comme pour le point précédent, M. Mirabel soutient la demande de M. Marciano mais précise que pour les prochaines demandes, il faudra solliciter l'UM dans le cadre des appels à manifestations scientifiques.

**(Avis favorable, 21 pour)**

Avant de clôturer la séance, Mme Negret informe qu'une réunion publique se tiendra ce soir à 19h au sujet de la réforme du lycée.

La séance est levée à 12h40.

	ECO_DIR_PV_20190614.VF.docx	8/8
--	-----------------------------	-----